

Rapport du jury

Concours externe et interne de technicien territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022

Spécialités : « Bâtiments, génie civil », « Aménagement urbain et développement durable », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe et interne ont été ouverts au titre de l'année 2022, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « Bâtiments, génie civil », « Aménagement urbain et développement durable », « Espaces verts et naturels » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information », en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

➔ 49 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Bâtiments, génie civil	10	4	14
Aménagement urbain et développement durable	5	2	7
Espaces verts et naturels	5	2	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	6	21
Total	35	14	49

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 18 novembre 2021
Epreuves d'admissibilité	Le 14 avril 2022
Jury d'admissibilité	Le 23 juin 2022
Epreuves d'admission	Du 12 au 16 septembre 2022
Jury d'admission	Le 11 octobre 2022

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

384 candidats se sont inscrits :

- 255 en externe
- 129 en interne

377 candidats sont admis à concourir :

- 251 en externe
- 126 en interne

En externe, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 79 candidats en « Bâtiment, génie civil » (31,47 %)
- 43 candidats en « Aménagement urbain et développement durable » (17,13 %)
- 61 candidats en « Espaces verts et naturels » (24,30 %)
- 68 candidats en « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (27,10 %)

En interne, par spécialité, la répartition était la suivante :

- 34 candidats en « Bâtiment, génie civil » (26,98 %)
- 19 candidats en « Aménagement urbain et développement durable » (15,10 %)
- 39 candidats en « Espaces verts et naturels » (30,94 %)
- 34 candidats en « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » (26,98 %)

5 candidats sont refusés à concourir :

- 2 en externe
- 3 en interne

a) Concours externe

2 candidats ont été refusés à concourir : conditions d'accès.

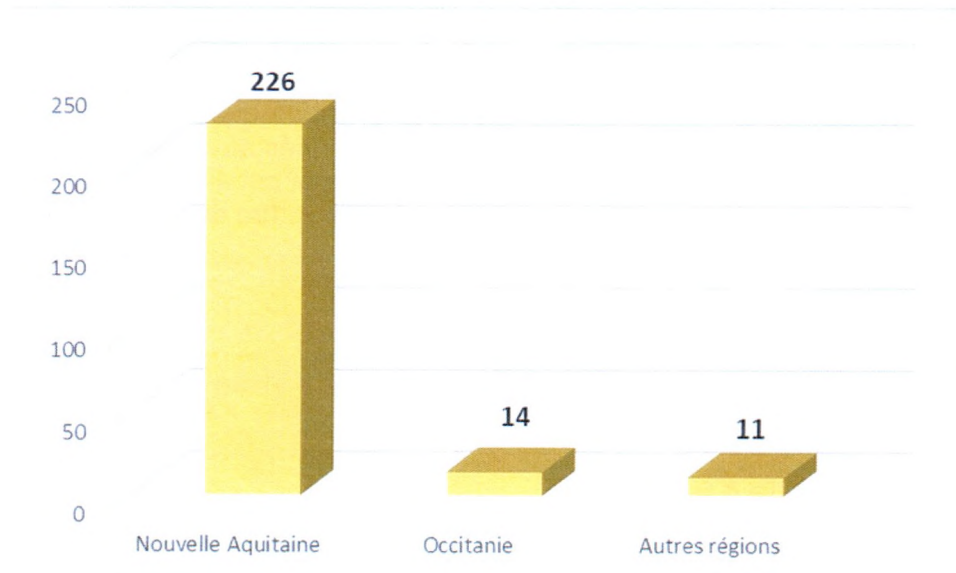
27 dossiers ont été renvoyés vers la commission d'équivalence de diplôme.

4 candidats ont transmis une réponse favorable de la commission d'équivalence de diplôme.

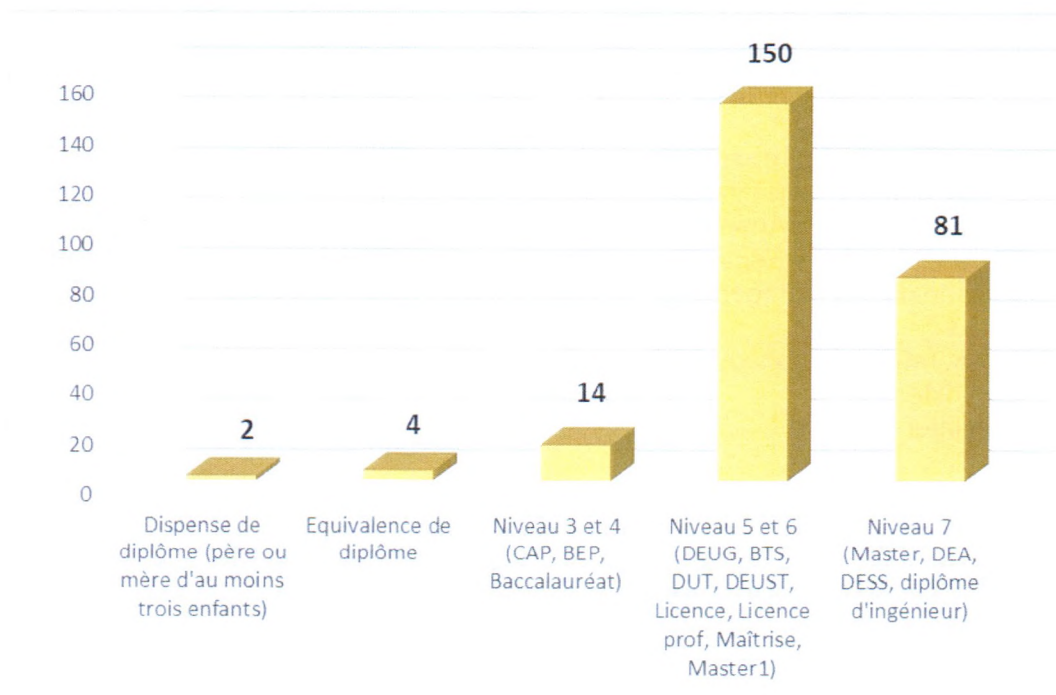
3 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme : pères/mère d'au moins 3 enfants.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

- ✓ **par région :**



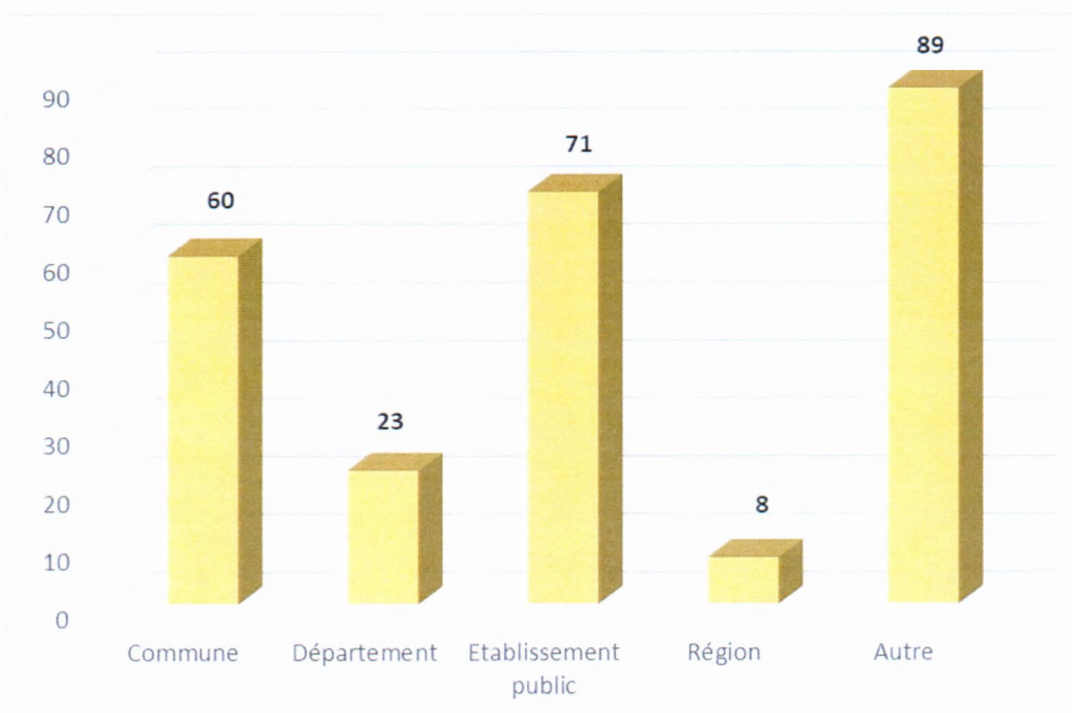
- ✓ **par niveau d'études :**



✓ par tranches d'âges :



✓ par situation professionnelle

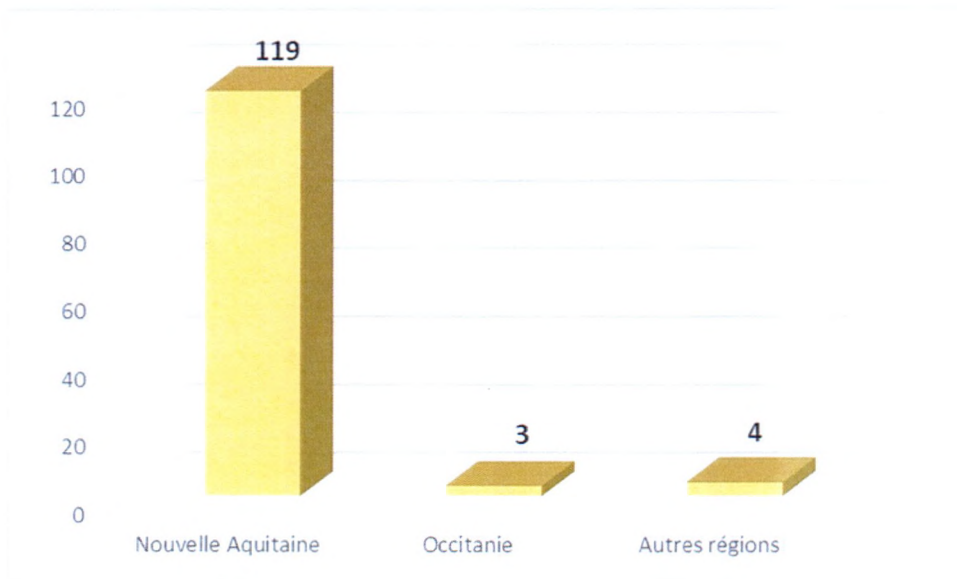


b) Concours interne

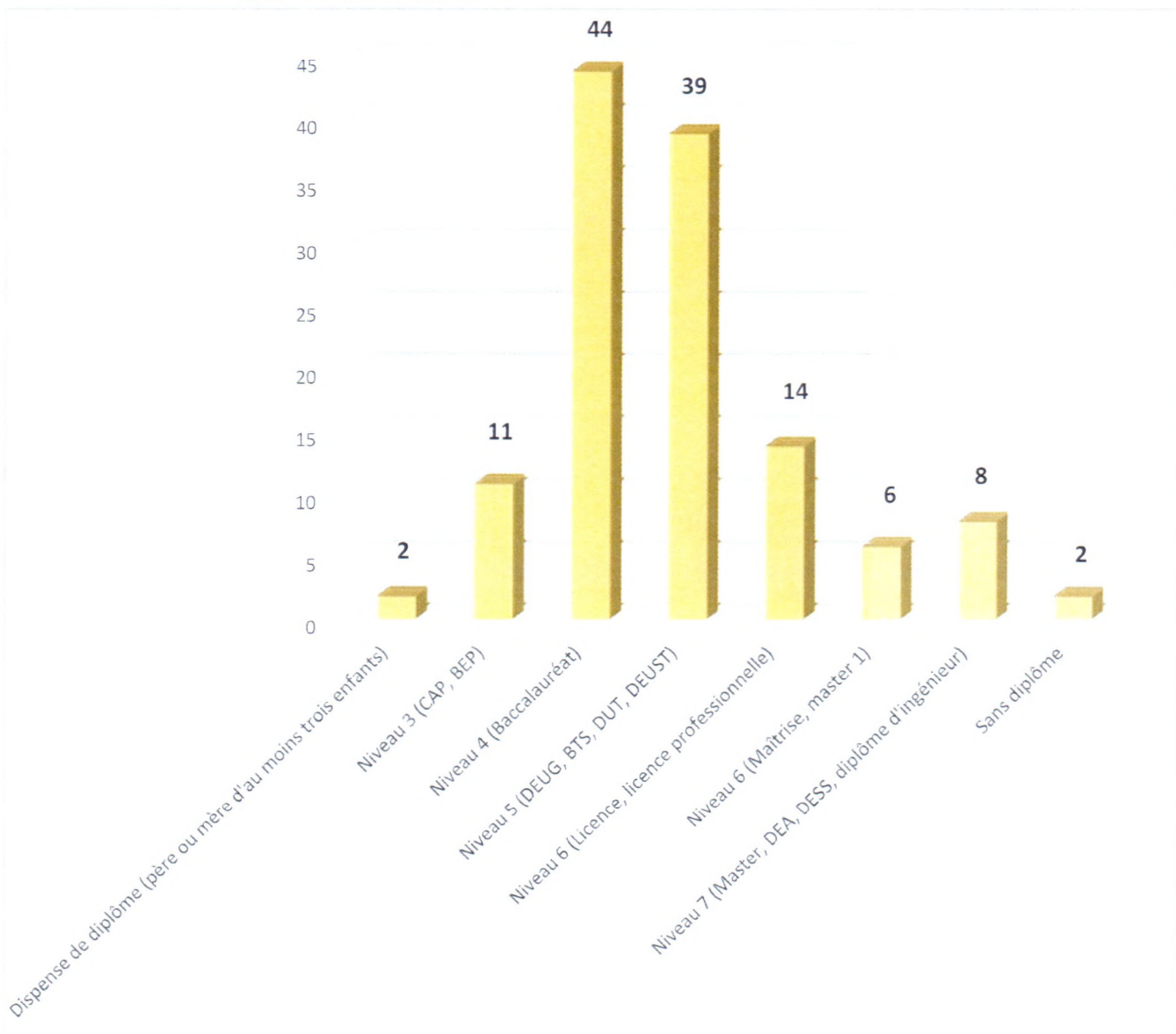
3 candidats ont été refusé à concourir : 2 pour conditions d'accès, 1 dossier non conforme.

- Répartition des candidats admis à concourir

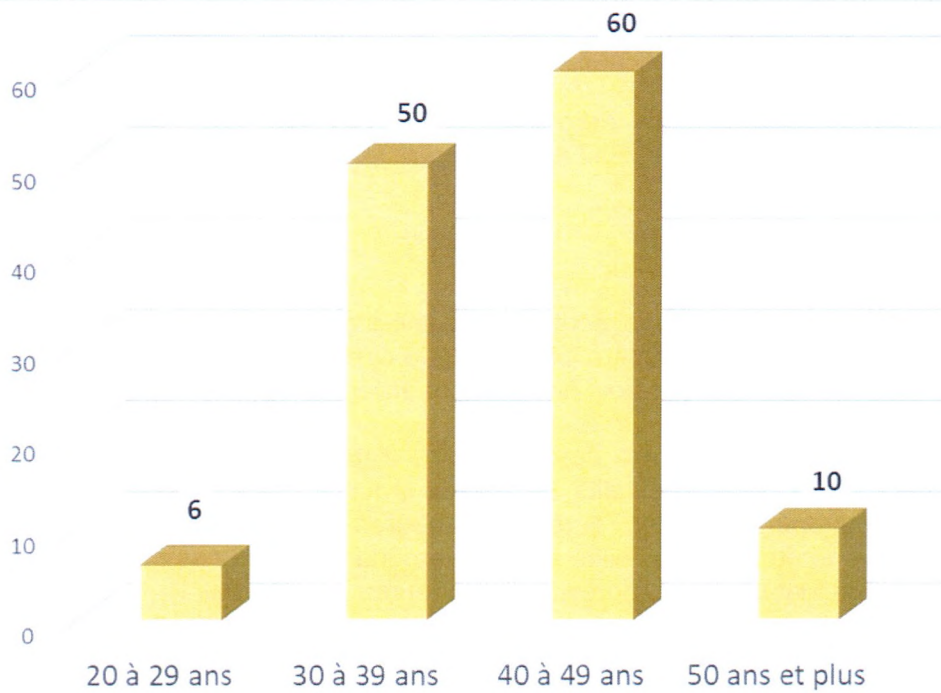
✓ par région :



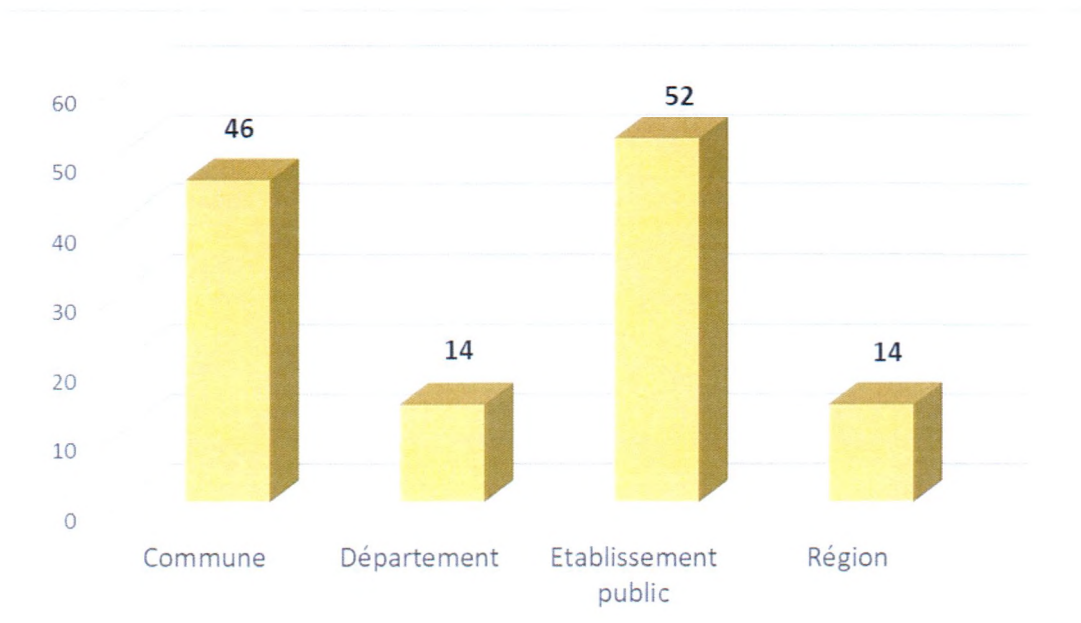
✓ par niveau d'études :



✓ **par tranches d'âges :**



✓ **par situation professionnelle**



4) Le jury :

Le jury du concours externe et interne comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A ou B et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 14 avril 2022 au Palais des Congrès à Bordeaux et au Parc des expositions, Hall Aspe, à Pau.

b) Contenu

Pour le concours externe : l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

Pour le concours interne : la première épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

La deuxième épreuve écrite d'admissibilité consiste en une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : quatre heures ; coefficient 1).

c) Présence

172 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 50 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 31 % en externe, 60 % en interne.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Externe : rapport technique	8,44	17	1	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8,53	17	1	5
Espaces verts et naturels	8,34	13	3	5
Aménagement urbain et développement durable	8,72	12,50	4	2
Bâtiments, génie civil	8,27	15,50	3,50	6

Interne :				
Rapport technique	8,42	16	1	9
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10,42	16	6	
Espaces verts et naturels	7,43	13	1	6
Aménagement urbain et développement durable	10,43	14	6,75	
Bâtiments, génie civil	6,56	10	2	3
Etude de cas	9,65	15,50	3,40	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9,92	15,50	5,50	
Espaces verts et naturels	10,29	14,50	5,13	
Aménagement urbain et développement durable	10,61	15	6,50	
Bâtiments, génie civil	8,01	12,03	3,40	1

6) Le jury d'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	10	10,5/20	13
Aménagement urbain et développement durable	5	10/20	11
Espaces verts et naturels	5	10/20	16
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	10/20	17
Total	35		57

33 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.
18 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 5 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs

b) Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, génie civil	4	9,53/20	2
Aménagement urbain et développement durable	2	10,25/20	6
Espaces verts et naturels	2	11,88/20	5
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	9,75/20	7
Total	14		20

60 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.
10 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 1 copie a été écartée du processus de sélection comprenant des signes distinctifs.

7) L'épreuve d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022 au CDG33.

Le jury était réparti en 4 sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

b) Contenu

Pour le concours externe, l'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour le concours interne, l'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : vingt minutes ; coefficient 1).

c) Présence

54 candidats se sont présentés aux épreuves du concours externe, 19 candidats se sont présentés aux épreuves du concours interne.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 5,3 % en externe, 5 % en interne.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury (Concours externe)	12,29	19	4	3
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12,44	16	4	1
Espaces verts et naturels	13,87	17	4	1
Aménagement urbain et développement durable	8,60	17	4	1
Bâtiments, génie civil	13,17	19	6	
Entretien avec le jury (Concours interne)	11,55	17	4	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	13,36	17	9	
Espaces verts et naturels	12,40	16	8	
Aménagement urbain et développement durable	9,20	16	4	1
Bâtiments, génie civil	9	12	6	

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

- a) Pour le concours externe, 33 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :
 - Bâtiments, génie civil : 20,75 points, soit 10,38/20
 - Aménagement urbain et développement durable : 24,50 points, soit 12,25/20
 - Espaces verts et naturels : 27 points, soit 13,50/20
 - Ingénierie, informatique et systèmes d'information : 21 points, soit 10,50/20

- b) Pour le concours interne, 10 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu par spécialité est le suivant :
 - Bâtiments, génie civil : 34,03 points, soit 11,34/20
 - Aménagement urbain et développement durable : 39,50 points, soit 13,17/20
 - Espaces verts et naturels : 39,75 points, soit 13,25/20
 - Ingénierie, informatique et systèmes d'information : 35 points, soit 11,67/20

9) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ces concours.

Le Président du Jury,



M. Christophe DUPRAT

□ □ □ □